

## LES BÉNÉFICIAIRES

---

- Tout particulier résidant sur la Commune de Daix.
- Les commerçants et artisans dont le siège est sur la Commune de Daix.

## LES DÉMARCHES

---

- Retirer le dossier de demande de subvention en Mairie.
- Renvoyer ou déposer en Mairie la convention et le formulaire remplis accompagnés des pièces justificatives demandées (détail des pièces sur le formulaire de demande).

## OÙ ACHETER UN DEUX ROUES ÉLECTRIQUES ?

---

- **Cycles Berry**, 3 rue de Tivoli, 21000 Dijon  
Tel. 03 80 66 61 75 – Site Internet : [www.cyclesberry.com](http://www.cyclesberry.com)
- **Dijon cyclable**, 55 rue Jean Jacques Rousseau, 21000 Dijon  
Tel. 03 80 73 23 03 – Site Internet : [www.cyclable.com](http://www.cyclable.com)
- **Les 2 roues électriques\***, 13 avenue Jean Jaurès, 21000 Dijon  
Tel. 03 80 46 12 36 – Site Internet : [www.les2roueselectriques.fr](http://www.les2roueselectriques.fr)
- **RouleEco.com**, 25 bis 27 rue de l'arquebuse, 21000 Dijon  
Tel. 03 80 71 30 16 – Site Internet : [www.rouleeco.com](http://www.rouleeco.com)
- **Cycles HB21 SARL**, 13boulevard du Champs aux Métiers, 21800 Quétigny  
Tel. 03 80 38 11 61 - Site Internet : [www.cycles-hb21.com](http://www.cycles-hb21.com)

*\*offre aux Daixois un avantage complémentaire à la subvention de la Commune (présenter un justificatif de domicile lors de l'achat) et la possibilité d'essayer le deux roues électriques.*

Commune de



DAIX

# LE DEUX-ROUES ÉLECTRIQUE

une alternative écologique et économique à la voiture !

Impliquée fortement depuis 2008 dans une démarche de développement durable et de protection de l'environnement, la **Municipalité de Daix**, soucieuse d'encourager les modes de déplacements les plus doux en les rendant plus faciles, vient de décider la mise en place d'une aide à l'achat d'un deux-roues à assistance électrique (vélo ou cyclomoteur).

Elle offre dans ce cadre aux Daixois intéressés par leur acquisition, une subvention pouvant aller jusqu'à 400 € sur le prix d'achat du véhicule.

Par cette mesure, elle entend favoriser la pratique du deux-roues à davantage d'usagers Daixois, en leur permettant notamment de s'affranchir des contraintes du relief de notre Commune.

Il est en outre bon de rappeler que la distance moyenne de la plupart des déplacements urbains étant inférieure à 5 km (le centre ville de Dijon est à moins de 5 km), l'utilisation du deux-roues s'en trouve ici particulièrement appropriée.

## QU'EST CE QU'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE (VAE) ?

---

Le **vélo à assistance électrique** ou **VAE** est une bicyclette équipée d'un moteur électrique auxiliaire et d'une batterie rechargeable.

Contrairement aux cyclomoteurs ou aux trottinettes électriques qui possèdent rarement des pédales, la batterie du vélo à assistance électrique n'envoie son énergie au moteur que pour amplifier le mouvement du pédalier. Il s'agit donc d'une assistance discrète et limitée ne dénaturant pas la fonction première du vélo, ni son maniement.



## AVANTAGES INDIVIDUELS ET BÉNÉFICES COLLECTIFS

Les **avantages** du vélo à assistance électrique sont nombreux. C'est tout d'abord un moyen de transport **accessible à tous**, pas besoin d'être un sportif pour se déplacer en VAE ! Utilitaire ou pour les loisirs, le vélo électrique est parfait pour des déplacements courts ou moyens, dont l'assistance peut être adaptée suivant la forme physique du cycliste, le type de terrain...



Cela permet aussi d'aller travailler, faire ses courses ou autre sans arriver essoufflé et transpirant ! D'ailleurs la pratique régulière du vélo est **bénéfique pour la santé**, en particulier pour les personnes n'ayant pas l'habitude de faire des efforts physiques. Le vélo électrique est un très bon moyen d'exercer une activité physique sans pour autant trop forcer. Des études ont démontré que le VAE permettait d'améliorer son **endurance** et sa condition physique en général même avec de petits efforts.

S'il est **pratique**, le vélo électrique est également **écologique**, il peut en effet être une très bonne alternative à la voiture. Bien qu'un VAE soit plus cher à l'achat qu'un vélo traditionnel, il permet, par rapport à une voiture, de réaliser d'importantes économies (achat, essence, entretien...), d'autant qu'il sera bien plus pratique pour éviter les embouteillages en ville.

Le vélo à assistance électrique est donc un formidable moyen de transport, à la fois écologique, économique, bon pour la forme et la santé, accessible à toute personne quelle que soit sa condition physique...



## LES + DES DEUX ROUES ÉLECTRIQUES :

- **Économiques** > On estime le **coût de fonctionnement à 0,10€/100km** pour les vélos à assistance électrique et de **moins de 1€ les 100km** pour les scooters électriques. L'achat d'un deux-roues électrique est ainsi rapidement amorti pour un usage régulier, par exemple pour les déplacements domicile-travail.  
> Avec 25 % du prix d'achat TTC pris en charge par la Commune de Daix, plafonnée à 400 €, l'avantage se cumule avec l'économie de fonctionnement et de carburant.
- **Propres** > En ne dégageant aucune émission de CO<sup>2</sup>, les véhicules électriques répondent à un enjeu majeur de réduction des pollutions.
- **Silencieux** > Finies les nuisances sonores.
- **Performants** > Parfaitement adaptés au milieu urbain, les deux roues électriques permettent de parcourir proprement les mêmes distances qu'un véhicule thermique ! En limitant les efforts du pédalage, le VAE rend bien plus agréable les franchissements de côtes et le démarrage.
- **Pratiques** > Les batteries électriques se rechargent tout simplement sur une prise domestique (220 V)



Avec la hausse du prix des carburants, le deux-roues électrique s'impose comme **LE** moyen de transport individuel.